



Le MINISTRE

DECISION D'ATTENTE N° 0001 /MBPE DU 09 MARS 2021
PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS CENTRAUX
A LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

LE MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu la loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2020-465 du 13 mai 2020, n°2020-600 du 03 août 2020, n°2020-601 du 03 août 2020 et n°2020-966 du 15 décembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense ;
- Vu le décret n°2020-688 du 23 septembre 2020 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service ;

publique de Côte d'Ivoire • République de Côte d'Ivoire • République de Côte d'Ivoire • République de Côte d'Ivoire • République de Côte d'Ivoire



DECIDE :

Article 1 : Dans l'attente de leur nomination par décret pris en conseil des Ministres, les personnes ci-dessous désignées sont nommées dans les fonctions de Directeurs Centraux à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) :

- Monsieur **BROU Yao Paul**, Administrateur Principal des Services Financiers, Matricule 266 381 A, Catégorie A, Grade A5, **Directeur de la Réglementation et des Régimes Particuliers** ;
- Monsieur **BOKOUM Amadou**, Ingénieur Principal des Travaux Publics, Matricule 332 445 U, Catégorie A, Grade A5, **Directeur des Statistiques et des Etudes** ;
- Monsieur **BOHOUSSOU Yao Marcelin**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 256 253 P, Catégorie A, Grade A4, **Directeur des Procédures et Opérations** ;
- Madame **OUATTARA née OUATTARA Ahoua**, Administrateur Principal des Services Financiers, Matricule 266 375 K, Catégorie A, Grade A5, **Directeur des Systèmes d'Information, de la Formation et de la Communication**.

Article 2 : La présente décision, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **09 MARS 2021**



Moussa Sanogo
Moussa SANOGO

Ampliations :

- Présidence de la République 1
- SGG 1
- Cabinet du Premier Ministre 1
- Directions Générales MBPE 5
- MEF 1
- MFP 1
- MBPE / Contrôleur Financier 1
- Intéressés 1

